



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/OES/AD/ar/77389

7 septembre 2011

NOTIFICATION¹

Sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP- RdP 6), 1 - 5 octobre 2012 Hyderabad, Inde

Madame / Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, à l'invitation du gouvernement de l'Inde, la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CdP-RdP 6) aura lieu à Hyderabad, en Inde, du 1 au 5 octobre 2012.

La documentation d'avant-session pour la réunion sera mise à disposition dès que possible, et au plus tard trois mois à l'avance de la réunion. Les documents d'avant-session et les informations pour les participants seront également accessibles sur le site Web de la Convention : <http://www.cbd.int>.

Conformément à la règle 18 du règlement intérieur pour les réunions de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, je serais reconnaissant si votre gouvernement pouvait transmettre au Secrétariat, dès que possible et au plus tard le **vendredi, 21 septembre 2012**, les pouvoirs de votre (vos) représentant(s), ainsi que les noms de votre (vos) représentant(s) suppléant(s) et de votre (vos) conseiller(s), pour la CdP-RdP 6. Vous trouverez joint à la présente, pour votre convenance, un modèle de format de pouvoirs appropriés pour la réunion, qui doit être signé par le Chef d'état ou de gouvernement, ou par le ministre des Affaires étrangères. Dans le cas d'organisations d'intégration économique régionale, il doit être signé par l'autorité compétente de cette organisation. L'accréditation des représentants des Parties à la réunion ne sera pas possible sans les pouvoirs appropriés.

Aux : Points focaux nationaux au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, Points focaux nationaux de la CDB où des Points focaux sur la prévention des risques biotechnologiques n'ont pas encore été désignés

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

Selon la disponibilité des contributions au Fonds spécial de contributions volontaires établi par la décision BS I/10, visant à faciliter la participation des Parties dans le processus du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques, et conformément à la politique intérimaire adoptée par le Bureau en ce sens, le Secrétariat compte pouvoir financer la participation **d'un représentant à la CdP-RdP 6** de chacun des pays en développement **Partie au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques**, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement parmi ceux-ci, ainsi que les Parties à économies en transition. Les pays Parties au Protocole souhaitant solliciter ce soutien sont priés d'informer le Secrétariat du nom et des coordonnées du représentant destiné à recevoir un soutien financier, le plus tôt possible et au plus tard le **30 avril 2012**. Veuillez prendre note qu'il sera impossible pour le Secrétariat de répondre positivement aux demandes de financement reçues après cette date limite.

En raison du renforcement des procédures de sécurité pour les voyageurs et des contraintes budgétaires, et afin de permettre à un maximum de pays de participer aux réunions, le Secrétariat utilisera des billets d'avion à prix spécial pour les délégués parrainés. Cette situation impose des restrictions concernant les changements de nom du passager, de la date et de l'itinéraire de voyage. À cet égard, le Secrétariat ne sera pas en mesure de répondre aux demandes de changement de noms reçues après le **1 juillet 2012**.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif

MODÈLE DE FORMAT DE POUVOIRS POUR LA
SIXIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA
SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES (CdP-RdP 6)

POUVOIRS

Je, [*Chef d'état ou de gouvernement ou Ministre des Affaires étrangères*] soussigné, par la présente, annonce que la délégation suivante a été dûment nommée, autorisée et habilitée à représenter le [*Pays*] à la sixième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui aura lieu à Hyderabad, en Inde, du premier au cinq octobre de l'an deux mille douze.

Chef de la délégation [*Nom du Chef de la délégation*]

Chef suppléant de la délégation [*Nom du Chef suppléant de la délégation*]

Représentant(s) [*Nom(s) du (des) représentant(s)*]

FAIT à [*Ville*], le [*jour*] [*mois*] de l'an [*année*]

Sceau et signature